



Immobilière Sociale entre Sambre et Haine
70, Rue de Namur - 7130 BINCHE

FORMULAIRE DE RENON

À renvoyer à l'ISSH ou via info@isssh.be

Le délai légal de préavis est de 3 mois et prend effet le premier jour du mois suivant la réception votre renon.

Le loyer doit être payé jusqu'à la fin du contrat de bail.

Par exemple : si nous réceptionnons votre renon le 12 avril, le délai de préavis débutera le 1^{er} mai et votre contrat de bail prendra fin au 31 juillet.

1. Coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

(Indiquer si plusieurs numéros de contact)

Adresse mail : _____

2. Adresse du logement social

Rue et n° : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Attention, n'oubliez pas de préciser si vous louez un garage :

Adresse et n° du garage : _____

3. Nouvelles coordonnées

Rue et n° : _____

Code postal : _____ Localité : _____

À compléter si personne de contact autre que le locataire :

Nom et prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____

4. Demande de réduction du délai de préavis

Dans certains cas particuliers, le délai de préavis est automatiquement écourté à 1 mois :

En cas de décès du locataire : remettre l'acte de décès.

Si le locataire intègre une maison de repos : remettre l'attestation de résidence.

Dans ce cas, veuillez préciser les coordonnées de la personne à contacter pour effectuer l'état des lieux.

Si vous souhaitez effectuer une demande de délai de préavis écourté pour une autre raison, veuillez le préciser ci-dessous (sous réserve d'acceptation et uniquement moyennant l'accord écrit de la société) :

Durée du délai de préavis souhaité : _____ mois.

Motivation :

Date :

Signature :